

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

# RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Government of Canada Building 101 - 22nd Street East, Suite 110 Saskatoon Saskatchewan S7K 0E1

Bid Fax: (306) 975-5397

# REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

# Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

# Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada/Réception des souissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Government of Canada Building 101 - 22nd Street East Suite 110 Saskatoon Saskatche

S7K 0E1

tion	Date	
	2019-10	1-24
éférence du client	•	
éférence de SEAG		
CCC No./N° CCC - FMS	No./N° \	/ME
L'invitation pre	nd fin	Time Zone Fuseau horaire
		Central Standard Time CST
: 🗸 Other-Autre:	7	
ser toutes questions à:		uyer ld - ld de l'acheteur
ne	FAX No N° de FAX	
	(306) 975-5397	
es, and Construction: es et construction: L DEFENCE		
	eférence du client eférence de SEAG  CCC No./N° CCC - FMS  L'invitation pre  : V Other-Autre: ser toutes questions à: ne es, and Construction: tes et construction: L DEFENCE	2019-10 Efference du client  Efference de SEAG  CCC No./N° CCC - FMS No./N° V  - L'invitation prend fin  Eser toutes questions à:  But 10  FAX No. (306) 97  es, and Construction: Eser et construction: L DEFENCE

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
See Herein	
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/d	le l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à sign de l'entrepreneur (taper ou écrire en caract	ner au nom du fournisseur/
Signature	Date



STN-9-42050

Id de l'acheteur - Buyer ID  $STN203 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

# **TABLE DES MATIÈRES**

PARTIE	1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1 1.2 1.3 1.4 1.5	BESOIN COMPTE RENDU ACCORDS COMMERCIAUX CONTENU CANADIEN SERVICE CONNEXION POSTEL.	2 2 2
PARTIE	2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	3
2.1 2.2 2.3 2.4	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	3
PARTIE	3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	5
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	5
PARTIE	4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	7
4.1 4.2	PROCÉDURES D'ÉVALUATION	
PARTIE	5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	8
5.1 5.2	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	
PARTIE	E 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT1	0
6.1 6.2 6.3 6.4 6.5 6.6 6.7 6.8 6.9 6.10 6.11	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ       1         BESOIN	10 10 10 11 12 13 13 14
ANNEX	E «A» - BESOIN1	5
ANNEX	E «B » - BASE DE PAIEMENT1	6
ANNEX	E « C » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS1	7
ANNEX	E « D » TABLEAU DE CONFORMITÉ – SPÉCIFICATIONS DE RENDEMENT OBLIGATOIRES	;

File No. - N° du dossier STN-9-42050

ld de l'acheteur - Buyer ID  $STN203 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

# PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

#### 1.1 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

#### 1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

#### 1.3 Accords commerciaux

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

#### 1.4 Contenu canadien

Pour ce besoin, une préférence est accordée aux produits canadiens.

#### 1.5 Service Connexion postel

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

File No. - N° du dossier STN-9-42050

ld de l'acheteur - Buyer ID  $STN203 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

#### PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

#### 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2019-03-04) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document <u>2003</u>, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours Insérer : 90 jours

#### 2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiquées à la page 1 de la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent acheminer leur soumission à l'endroit suivant :

# Adresse postale:

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Immeuble du Gouvernement du Canada 101 – 22<sup>nd</sup> Street East, Bureau 110 Saskatoon (Saskatchewan) S7K 0E1

# Courriel:

ROReceptionSoumissions.WRBidReceiving@tpsgc-pwgsc.gc.ca Aucune soumission ou offre transmise directement à cette adresse de courriel ne sera acceptée. Le présent courriel vise simplement à ouvrir une conversation Connexion postel, conformément aux instructions uniformisées.

Numéro de télécopieur 306 975-5397

**Remarque**: Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées <u>2003</u>, ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postel si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel.

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. W7702--206210/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. W7702--206210  $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier STN-9-42050

ld de l'acheteur - Buyer ID  $STN203 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

#### 2.2.1 Meilleure date de livraison – soumission

Bien que la li	vraison soit demandée	oour le 31 mars	2020, la meille	eure date de livrais	son qui peut être
offerte est le		·			

# 2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

# 2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Alberta, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier STN-9-42050

ld de l'acheteur - Buyer ID  $STN203 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

#### PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

#### 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

• Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postel a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique Section II : Soumission financière

Section III: Attestations

Section IV : Renseignements supplémentaires

• Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (1 copies papier) Section II : Soumission financière (1 copies papier)

Section III: Attestations (1 copies papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique sur le media et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

 Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs copies de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel aura préséance sur le libellé des autres copies.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur soumission en format papier

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la <u>Politique d'achats écologiques</u> (https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. W7702--206210/A N° de réf. du client - Client Ref. No. W7702--206210 N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier STN-9-42050

Id de l'acheteur - Buyer ID  $STN203 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

## Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

#### Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

## 3.1.1 Paiement électronique de factures - soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

### 3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

#### 3.1.3 Clauses du Guide des CCUA

#### Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

File No. - N° du dossier STN-9-42050

ld de l'acheteur - Buyer ID  $STN203 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

## PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

#### 4.1 Procédures d'évaluation

- Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.
- c) L'équipe d'évaluation devra d'abord déterminer si deux soumissions ou plus sont accompagnées d'une attestation valide de contenu canadien. Si c'est le cas, seulement les soumissions accompagnées d'une attestation valide seront évaluées selon le processus d'évaluation, sinon toutes les soumissions reçues seront évaluées. Si des soumissions accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, et qu'il reste moins de deux soumissions recevables accompagnées d'une attestation valide, l'équipe poursuivra l'évaluation des soumissions accompagnées d'une attestation valide. Si toutes les soumissions accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, alors toutes les autres soumissions reçues seront évaluées.

#### 4.1.1 Évaluation technique

#### 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Selon Annexe D – Spécification de Rendement Obligatoires Minimales

#### 4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* A0222T (2014-06-26) Évaluation du prix-soumissionnaires établis au Canada et à l'étranger

#### 4.2 Méthode de sélection

### 4.2.1 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier STN-9-42050

ld de l'acheteur - Buyer ID  $STN203 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

#### PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

## 5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

#### 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web <u>Intégrité – Formulaire de déclaration (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html)</u>, afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

#### 5.1.2 Attestations additionnelles requises avec la soumission

#### 5.1.2.1 Attestation du contenu canadien

Cet achat est conditionnellement limité aux produits canadiens.

Sous réserve des procédures d'évaluation contenues dans la demande de soumissions, les soumissionnaires reconnaissent que seulement les soumissions accompagnées d'une attestation à l'effet que le ou les produits offerts sont des produits canadiens, tel qu'il est défini dans la clause <u>A3050T</u>, peuvent être considérées.

Le défaut de fournir cette attestation remplie avec la soumission aura pour conséquence que le ou les produits offerts seront traités comme des produits non-canadiens.

#### Le soumissionnaire atteste que :

( ) le ou les produits offerts sont des produits canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 1 de la clause A3050T.

# **5.1.2.1.1** Clause du *Guide des CCUA* <u>A3050T</u> (2018-12-06), Définition du contenu canadien

# 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À

 $N^{\circ}$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier STN-9-42050

ld de l'acheteur - Buyer ID  $STN203 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

#### 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

# 5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

Id de l'acheteur - Buyer ID  $STN203 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

File No. - N° du dossier STN-9-42050

### PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

#### 6.1 Exigences relatives à la sécurité

**6.1.1** Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

#### 6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

#### 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### 6.3.1 Conditions générales

<u>2010A</u> (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

# 6.4 Durée du contrat

#### 6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le (À insérer à l'attribution du contrat.)

#### 6.4.2 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » du contrat.

# 6.5 Responsables

#### 6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: Shannon McDonald

Titre: Agente d'approvisionnements

Services publics et Approvisionnement Canada

Direction générale d'approvisionnement

Adresse: 101, 22<sup>e</sup> Rue Ouest, pièce 110

Saskatoon (Saskatchewan) S7K 0E1

Téléphone : 306-251-2684 Télécopieur : 306-975-5397

Courriel: Shannon.mcdonald@tpsgc-pwgsc.gc.ca

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. W7702--206210/A N° de réf. du client - Client Ref. No. W7702--206210 N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID  $STN203 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

File No. - N° du dossier STN-9-42050

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

# 6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est : À insérer à l'attribution du contrat
Nom :
Téléphone :
Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.
6.5.3 Représentant de l'entrepreneur
Nom :
Titre :
Organisation :
Adresse :
Téléphone :
Télécopieur :
Courriel :
6.6 Paiement 6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes précisé dans «l'annexe B», selon un montant total de \_\_\_\_\_ \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

File No. - N° du dossier STN-9-42050

Id de l'acheteur - Buyer ID  $STN203 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

#### 6.6.2 Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2017-08-17), Limite de prix

### 6.6.3 Paiement unique

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque les travaux seront complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

#### 6.6.4 Clauses du Guide des CCUA

C2000C (2007-11-30) Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

#### 6.6.5 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

#### À insérer à l'attribution du contrat – Annexe C

- a. Carte d'achat Visa;
- b. Carte d'achat MasterCard:
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI);
- e. Virement télégraphique (international seulement);
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

#### 6.7 Instructions relatives à la facturation

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
  - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés àl'adresse suivante pour attestation et paiement.

Base des forces canadiennes Suffield

Aux soins de : G1 Finances, section de la facturation

P.C. 6000, succursale Main Medicine Hat (Alberta) T1A 8K8  Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

#### 6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

#### 6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

#### 6.8.2 Attestation du contenu canadien

- 1. L'entrepreneur déclare que l'attestation relative au contenu canadien qui a été fournie par l'entrepreneur est exacte et complète et que les produits, les services ou les deux devant être fournis conformément au contrat sont conformes à la définition contenue dans la clause A3050T.
- 2. L'entrepreneur doit conserver des dossiers et documents appropriés sur l'origine des produits, services ou les deux fournis au Canada. Sauf avec autorisation préalable écrite de l'autorité contractante, l'entrepreneur ne peut disposer des dossiers ou des documents pour une période de six (6) années commençant à la dernière des dates suivantes : la date du paiement final en vertu du contrat, ou la date du règlement de toute plainte ou de tout litige en vertu du contrat. Au cours de cette période de rétention, tous les dossiers et documents devront être en tout temps accessibles pour des vérifications, inspections et examens par les représentants du Canada, qui pourront en tirer des copies ou des extraits. L'entrepreneur doit fournir toutes les installations nécessaires à ces vérifications, inspections et examens ainsi que tous les renseignements sur les dossiers et documents exiger par les représentants du Canada de temps à autre.
- 3. Cette clause ne peut être interprétée de façon à limiter les droits et les recours que le Canada peut par ailleurs avoir en vertu du contrat.

# 6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Alberta, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

# 6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales <u>2010A</u> (2018-06-21), biens (complexité moyenne)
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de Paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. W7702--206210/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. W7702--206210 N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

STN-9-42050

ST N° (

ld de l'acheteur - Buyer ID  $STN203 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

# 6.11 Clauses du Guide des CCUA

D0018C (2007-11-30) Livraison et déchargement

G1005C (2016-01-28) Assurance - aucune exigence particulière

B7500C (2006-06-16) Marchandises excédentaires

A9062C (2011-05-16) Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes

 $\ensuremath{\text{N}}^\circ$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier STN-9-42050

ld de l'acheteur - Buyer ID  $STN203 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

#### ANNEXE « A » - BESOIN

Recherche et développement pour la défense Canada (RDDC) Suffield, ministère de la Défense nationale Base des Forces canadiennes Suffield, Ralston (Alberta), a besoin de la fourniture et de la livraison d'un conteneur maritime modifié, transformé en abri fortifié destiné à l'instrumentation mobile.

#### **CONTEXTE**

RDDC exige que les employés disposent des installations nécessaires pour acquérir des données scientifiques. RDDC Suffield a consacré beaucoup de temps et de ressources aux multiples essais scientifiques. Il est essentiel que RDDC-Suffield soit en mesure d'acquérir des données scientifiques dans divers emplacements temporaires.

#### **BESOINS**

# 1. Dessins de l'abri fortifié destiné à l'instrumentation mobile

L'entrepreneur doit fournir des dessins d'atelier du besoin répondant aux spécifications minimales obligatoires, aux fins d'approbation par le responsable technique avant le début des travaux liés au besoin 2 Abri fortifié destiné à l'instrumentation mobile - Conteneur maritime modifié.

#### 2. Abri fortifié destiné à l'instrumentation mobile - Conteneur de mer modifié

L'entrepreneur doit fournir un nouveau conteneur ISO standard pour le fret sec commercial non utilisé, modifié pour répondre aux spécifications minimales obligatoires énumérées ci-dessous :

#### **Spécifications obligatoires minimales :**

(à insérer à partir de l'annexe D Spécifications obligatoires minimales lors de l'attribution du marché)

#### DATE DE LIVRAISON

**Besoin 1 :** Dans les deux (2) semaines suivant l'attribution du contrat.

Besoin 2 : Au plus tard le (À insérer à l'attribution du contrat.)

#### Langue de travail

anglais

#### LIEU DE LIVRAISON

Recherche et développement pour la défense Canada - Centre de recherche de Suffield Édifice 560 560, chemin Mount Sorrel Ralston, Alberta, T0J 2N0 Canada

#### Déplacements

L'entrepreneur n'est pas tenu de voyager.

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier STN-9-42050

% Id de l'acheteur - Buyer ID STN203 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

# ANNEXE « B » - BASE DE PAIEMENT

Article	Description	Quantité	Prix ferme par unité
1	Dessin d'atelier	1	\$
2	Abri fortifié destiné à l'instrumentation mobile fabriqué conformément aux exigences de l'annexe A	1	\$
3	Livraison à la BFC Suffield	1	\$

Fabricant Offert :	Numéro de modèle proposé :

 $\,$  N° de l'invitation - Solicitation No.  $\,W7702\text{-}206210/A\,$  N° de réf. du client - Client Ref. No.  $\,W7702\text{-}206210\,$ 

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier STN-9-42050

Id de l'acheteur - Buyer ID  $STN203 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

# ANNEXE « C » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

# INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au mo	yen de l'un des instrun	nents de paiement électronique
suivants:		

( ) Carta d'achat \/ICA :
( ) Carte d'achat VISA ;
( ) Carte d'achat MasterCard ;
( ) Dépôt direct (national et international) ;
( ) Échange de données informatisées (EDI) ;
( ) Virement télégraphique (international seulement) ;
( ) Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

File No. - N° du dossier STN-9-42050

ld de l'acheteur - Buyer ID  $STN203 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

# ANNEXE « D » TABLEAU DE CONFORMITÉ – SPÉCIFICATIONS DE RENDEMENT OBLIGATOIRES MINIMALES

Une liste complète des spécifications de rendement minimales obligatoires est fournie ci-dessous dans le Tableau de conformité. Les soumissionnaires doivent démontrer clairement que chacune des spécifications obligatoires est respectées.

- 1. Les soumissionnaires **doivent** démontrer la conformité du produit proposé relativement à chacune des spécifications de rendement du Tableau de conformité en indiquant si le produit « satisfait » ou « ne satisfait pas » au critère en question.
- 2. Les soumissionnaires doivent indiquer comment ils respectent chaque spécification en matière de rendement en consignant cette information dans la colonne Spécification de rendement offerte de la matrice de conformité.
- 3. La documentation technique à l'appui, y compris, mais sans s'y limiter, les feuilles de spécifications, les brochures techniques, les photographies ou les illustrations, doit être fournie avec la soumission à la clôture de l'invitation à soumissionner et doit faire l'objet de renvois dans le Tableau de conformité pour chaque spécification de rendement, et ce, pour indiquer l'endroit qui démontre la conformité dans la documentation technique à l'appui. Il incombe à l'entrepreneur de s'assurer que la documentation technique à l'appui fournit suffisamment de détails pour certifier que les produits proposés satisfont aux exigences des spécifications de rendement. Si aucun document technique justificatif n'a été publié, le soumissionnaire doit préparer un exposé écrit complet expliquant en détail comment sa proposition est conforme sur le plan technique.
- 4. Si la documentation technique justificative susmentionnée n'a pas été fournie à la date de clôture de l'invitation à soumissionner, l'autorité contractante avisera le soumissionnaire qu'il doit la transmettre dans les deux (2) jours ouvrables suivant l'avis. À défaut de donner suite à la demande de l'autorité contractante dans les délais prévus, la soumission sera jugée non recevable et rejetée.
- 5. Les soumissionnaires doivent soumettre à l'autorité contractante, par écrit et en détail, leurs questions relatives aux spécifications de rendement avant la clôture des soumissions, comme le précise la demande de propositions (DP).
- 6. À défaut de satisfaire à chacune des spécifications de performance obligatoires, la soumission sera jugée non conforme et rejetée.

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. W7702--206210/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. W7702--206210  $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID  $STN203 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

File No. - N° du dossier STN-9-42050

# TABLEAU DE CONFORMITÉ - SPÉCIFICATIONS DE RENDEMENT OBLIGATOIRES MINIMALES

Besoin:	Fabricant proposé :	Numéro du modèle offert :
Abri fortifié mobile		

No O1	Dimensions extérieures : 20 pi de longueur x 8 pi de largeur x 8 pi 6 po de	Statut (O) Obligatoire	Spécification respectée? Indiquer oui ou non	Spécification de rendement offerte : Le soumissionnaire doit indiquer comment il respecte les spécifications de rendement en consignant cette information dans la présente colonne	Renvoi : Les soumissionnaires doivent indiquer dans cette colonne à quel endroit dans leurs documents justificatifs cette spécification de rendement est démontrée.
O2	hauteur  Portes de chargement ouvrables avec coffre verrouillable	0			
О3	Ouverture encadrée de 24 po x 24 po avec panneau d'aluminium amovible (3/16 po d'épaisseur)	0			
O4	Pénétrations murales de 4 po (4 po de longueur) pour les câbles d'alimentation du client avec couvercle	0			
O5	Portes pour le personnel avec ensemble de passage de type levier de verrouillage	0			
O6	Intérieur à ossature bois. Le bois traité sous pression doit être utilisé pour le plancher.	0			
07	Murs/plafond isolés avec natte en fibre de verre R14	0			
O8	Murs/plafond revêtus de contreplaqué ½ po (bon un côté)	0			

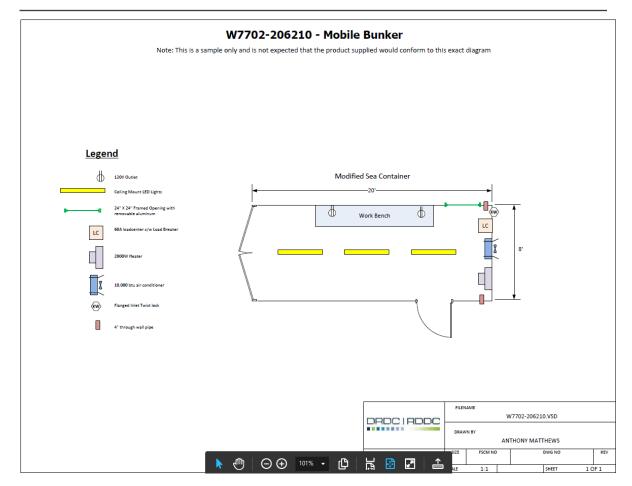
 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. W7702--206210/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. W7702--206210

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID  $STN203 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

File No. - N° du dossier  $STN\mbox{-}9\mbox{-}42050$ 

O9	Murs intérieurs/plafond à peindre en peinture acrylique émaillée (blanc)	0	
O10	Tableau de répartition 60 A avec disjoncteur de charge	0	
O11	Prise à bride à verrouillage par rotation avec couvercle d'adaptateur pour l'alimentation en électricité du groupe électrogène du client	0	
O12	Luminaires DEL montés au plafond, quantité minimale 3	0	
O13	L'éclairage intérieur doit être commandé par un interrupteur situé à l'intérieur de l'abri fortifié mobile. L'interrupteur d'éclairage doit être situé à environ 1 pied à droite de chaque porte du personnel et à 3 pieds du plancher.	0	
O14	Prises doubles 15A, quantité minimale 2	0	
O15	Appareil de chauffage mural à ventilateur forcé 2000 W avec thermostat, quantité 2	0	
O16	Climatiseur mural traversant 10 000 BTU, installé	0	
O17	Établi de 10 pi de longueur x 24 po de profondeur (tout en bois avec plan de travail en contreplaqué)	0	
O18	Toute l'électricité doit être dans le mur câblé	0	
O19	Le poids maximal ne doit pas dépasser 20 tonnes.	0	
O20	Doit être à l'épreuve des intempéries et des parasites.	0	



W7702-206210 - Mobile Bunker	W7702-206210 - Abri fortifié mobile
Note: This is a sample only and is not expected	Remarque : Il s'agit d'un échantillon seulement et
that the product supplied would conform to this	on ne s'attend pas à ce que le produit fourni soit
exact diagram	conforme à ce diagramme exact.
Legend	Légende
120V Outlet	Prise de 120 V
Ceiling Mount LED Lights	Luminaires DEL montés au plafond
24" X 24" Framed Opening with	Ouverture avec cadre en aluminium amovible de
removable aluminum	24 po x 24 po
60A loadcenter c/w Load Breaker	Tableau de répartition 60 A avec disjoncteur de
	charge
2000W Heater	Chauffage de 2000 W
10,000 btu air conditioner	Climatiseur de 10 000 BTU
Flanged Inlet Twist lock	Prise à collerette à verrouillage par rotation
4" through wall pipe	Conduit traversant de 4 po
Modified Sea Container	Conteneur maritime modifié
Work Bench	Établi
LC	T.R.
KW	kW